AVIS D'ACHAT SUR BC N°18/2026/CRMEF-DT

Le centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de la région Draa-Tafilalet procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORT (handball – football-volleyball - basketball) AU PROFIT DE L'ANTENNE DU CRMEF-DT A TINGHIR.**

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Unité de mesure	Quantité
01	**Mission A : Projet d'exécution et dossier de consultation des entreprises (P.E et D.C.E)** Le BET remet au maitre d'ouvrage : **1-Le rapport de diagnostic du terrain réservé** en trois exemplaires avec un album photo avant intervention ; si nécessaire avec tous détails pour la bonne exécution des travaux. **2-Le dossier de consultation (DCE) comprenant :** -Le cahier des prescriptions techniques (CPT) ; -Le Bordereaux de définition des prix unitaires (BPU) ; - Les avant métrés et L'estimation -Un CD contenant les plans et les pièces écrites en format, respectivement, Auto CAD, Word et PDF. **Le BET doit remettre aussi :** -Toute pièce ou document nécessaire à l'obtention de l'autorisation d'aménagement ;	**FOR**	**01**
02	**Mission B : Suivi des travaux (S.T), vérification et validation des attachements et des Décomptes des travaux, et Assistance à la réception provisoire et Définitive** **Le BET doit :** -Assurer un suivi régulier pendant toutes les phases d'exécutions des travaux ; -Vérifier, signer et valider les attachements des travaux exécutés et les décomptes des travaux exécutés ; -Assister et signer le PV de réception provisoire et définitive des travaux exécutés -Etablir un rapport de fin des travaux,	**FOR**	**01**

Désignation et Consistance des lieux *d'exécution*

I. **Lieu d'exécution** : ANTENNES DU CRMEF-DT A **TINGHIR**
II. **Assiette foncière :** une superficie globale de **416 m²(26/16).**

Délai d'exécution :

1°/ - Le BET dispose d'un délai de Quinze (15) jours pour réaliser la mission **A** à compter du lendemain de la notification du BC.

2°/ - Mission **B** : Le délai d'exécution est fixé selon la durée de réalisation des travaux de construction (depuis l'ordre de service de commencer les travails notifiés à l'entreprise jusqu'à la réception définitive des travaux) à partir de la date de l'ordre de service.

20 (vingt) jours à compter du lendemain de la notification du BC.

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : .....24 NOV. 2026.....à 10h

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse **www.marchespublics.gov.ma**.

Exigence de la prestation :

1. Avant toute attribution du bon de commande, le soumissionnaire invité à confirmer son offre doit envoyer :

   1.1-Un dossier technique contenant le **Certificat d'agrément requises.**

   1.2-Un dossier administratif comprenant :

   a) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties tel que prévu à l'article 27 de décret. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé

   b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné ;

   c) Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce **(modèle 9)** pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur ;

NB : *Lesdits documents doivent impérativement être transmis par voie électronique, avant la date et l'heure limites fixées pour l'ouverture des plis, à l'adresse suivante :* ***crmefdt.budget.gmf@gmail.com*** *,Passer ce délai l'offre sera écarté.*

2. Seuls les concurrents qui exercent **l'activité en rapport avec l'objet du bon de commande** peuvent soumissionner.
3. Seuls les concurrents justifient des **capacités juridiques, techniques et financières requises** peuvent valablement participer et être attributaire dans le cadre de cet avis d'achat.
4. Le maitre d'ouvrage peut demander **tout document** qu'il juge utile et ayant rapport avec la prestation objet de l'avis d'achat, et ce avant l'attribution pour garantir la sincérité de l'offre présenté par le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le bon de commande.
5. Tout soumissionnaire n'ayant pas présenté **les documents** demandés sera **écarté.**
6. Pour assurer la réalisation de la prestation en temps opportun, le titulaire du BC devra respecter les délais d'exécution susmentionnées.

Maitre d'ouvrage

Le Directeur du Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation
Zaid BEN YEDIR
20 NOV. 2026